

# APPEL À CANDIDATURE DEPLOIEMENT DE L'ATELIER « TREMPLIN » DU PARCOURS PREVENTION DU PRIF EN 2021 ET 2022

**Objet de l'appel à candidature :**  
**Renouvellement de l'atelier Tremplin du Parcours prévention du Prif**

Dans le cadre du renouvellement de l'atelier Tremplin, le Prif lance une consultation en vue de déterminer les partenaires opérateurs qui déploieront cet atelier sur les années 2021 et 2022.



Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans



## Table des matières

I.	UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE À TOUT AGE.....	3
1.	Une approche positive, multifactorielle.....	3
2.	La thématique du passage à la retraite au sein du Parcours prévention du Prif .....	4
II.	EN 2021, LE PRIF SOUHAITE FAIRE EVOLUER LE CONTENU ET LE FORMAT DE L’ATELIER TREMPLIN .	6
1.	Les publics concernés .....	6
2.	Le format de l’atelier .....	7
3.	Le contenu de l’atelier.....	8
	Séance 1 : Bien vivre le passage à la retraite .....	9
	Séance 2 : Prendre soin de soi.....	10
	Séance 3 : Gérer son budget, réaliser ses démarches administratives et juridiques.....	10
	Séance 4 : S’engager dans des activités et projets.....	11
	Séance 5 : Faire un point d’étape sur ses projets après 3 mois .....	11
5.	La diffusion des messages de prévention .....	12
5.	Un atelier déployé selon le modèle mis en œuvre au sein du Prif : multi-partenarial et suivant une dynamique de réseau.....	13
III.	MISSIONS DES PARTENAIRES OPERATEURS DU PRIF .....	14
1.	Promouvoir.....	14
2.	Mettre en place.....	15
3.	Animer .....	18
4.	Evaluer.....	19
5.	Adapter.....	19
IV.	LE FINANCEMENT DES ACTIONS .....	20
IV.	FICHE TECHNIQUE DE L’APPEL À PROJETS .....	21
1.	Objet de l’appel à projet et livrables attendus.....	21
2.	Critères d’analyse des candidatures.....	22
3.	Modalités de candidature et calendrier .....	22

## I. UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE À TOUT AGE

Créé en 2011 par les caisses de retraites de la sécurité sociale (Assurance retraite, Mutualité sociale agricole et le Régime social des Indépendants), Prévention Retraite Île-de-France (Prif) est un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Sa création est intervenue dans le contexte de dynamique de développement de la prévention impulsée par l’Organisation mondiale de la santé (OMS).

**L’objectif central de l’action du Prif est de contribuer à faire croître l’espérance de vie en bonne santé de la population.** Sa mission repose sur la création, la coordination, le développement et le financement des actions de prévention santé à l’égard des personnes retraitées en Île-de-France.

Étant donné le statut de ses membres fondateurs, cette mission revêt des valeurs spécifiques :

- une mission de service public et d’intérêt général ;
- une vision positive de l’avancée en âge ; inclusive, bienveillante et participative ;
- la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, un égal accès à ses actions pour l’ensemble des retraités et notamment les plus fragilisés et éloignés des messages de prévention ;
- un Parcours prévention multifactoriel en faveur du bien vieillir.

### 1. Une approche positive, multifactorielle



**Le Parcours prévention repose sur 3 principes :**

- il est construit à partir de thématiques abordant l’ensemble des dimensions du bien-vieillir ;
- il s’inscrit dans la durée afin que la démarche de prévention soit plus efficace ;
- il s’inscrit dans une démarche positive de prévention.

Il est conçu pour inciter les retraités à mettre en place de nouvelles actions dans la durée à l’issue de leur participation aux ateliers.

Dans cette optique, le format d’animation, le contenu et la formulation des messages, ainsi que la coordination entre les actions du Parcours prévention doivent se faire dans une dynamique positive, encourageant les participants à faire le lien avec l’offre existante dans les territoires. Cela favorisera la mise en œuvre de comportement de prévention dans la durée. Les ateliers du Parcours prévention sont basés sur une démarche participative, offrant la possibilité aux participants de partager leurs questionnements et préoccupations avec l’animateur et d’échanger avec d’autres retraités.

## 2. La thématique du passage à la retraite au sein du Parcours prévention du Prif

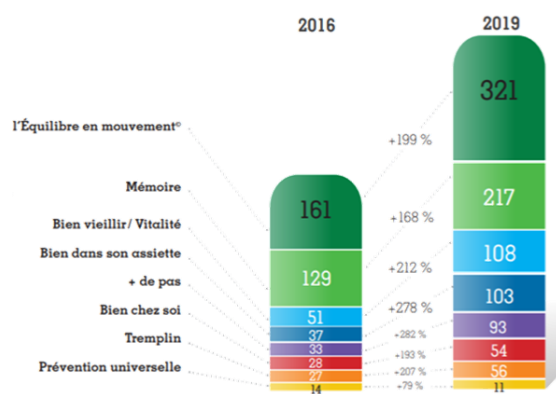
Près de 115 000 départs à la retraite ont été enregistrés en 2019 en Ile de France.

Dès 2012, le Prif a intégré l’atelier Tremplin à son offre de service, dans le cadre d’un travail de co-construction animé par le Prif et La Mutualité Française Ile de France.

### L’atelier « Tremplin » dans son format actuel

Un atelier qui cible les jeunes retraités : de 6 mois à 1 ans (max 2 ans) après la retraite

- En 2019, 56 ateliers Tremplin organisés sur le territoire francilien, en faisant l’un des moins bien déployés.
- Une bonne dynamique de développement de l’atelier (X2) depuis 2016, quasi-identique aux autres ateliers, mais qui se stabilise autour de 50 ateliers /an ces 3 dernières années.



Source : rapport d'évaluation du Prif 2020

Données 2019 (issues du rapport d’activité Prif 2020) :

- 63,9 ans de moyenne d’âge des participants (72,8 ans pour l’ensemble des ateliers du Prif)
- 55% vivent en couple (38% pour l’ensemble des ateliers Prif)
- 65 % de femmes (81% pour l’ensemble des ateliers Prif)
- 97 % des participants indiquent avoir au moins deux contacts avec leur entourage par semaine
- 66 % envisagent de nouveaux projets et activités à la fin des 3 journées de l’atelier Tremplin
- 97% des participants estiment que l’atelier a répondu à leurs attentes

Le Prif et l’inter-régimes mettent également des ressources en ligne à disposition afin d’accompagner les publics concernés sur cette thématique, comme :

- Le site <https://www.pourbienvieillir.fr/>, s’adresse aux seniors et personnes âgées ainsi qu’aux professionnels du médico-social. L’ensemble des contenus proposés s’inscrit dans une approche globale et positive de la santé.
- Le site <https://www.jamenagemonlogement.fr/>, qui propose des solutions d’aménagement pièce par pièce.
- [Le temps d’être soi](#) : une série de podcast dans l’objectif de vous aider à préparer sereinement votre passage à la retraite.

Par ailleurs, le référentiel « Bienvenue à la retraite », qui cadre la mise en œuvre d’actions de prévention auprès des jeunes retraités, est en cours d’actualisation et devrait être diffusé par l’inter-régime au cours de l’année 2021.

## II. EN 2021, LE PRIF SOUHAITE FAIRE EVOLUER LE CONTENU ET LE FORMAT DE L'ATELIER TREMPLIN

Le Prif et les caisses membres souhaitent concevoir un nouvel atelier de référence sur le sujet du passage à la retraite en faisant évoluer l'atelier Tremplin.

Cette évolution a pour objectif de :

- **Adapter le contenu et le format de l'atelier aux nouveaux besoins des jeunes retraités, dans le parcours de vie , et en prenant en compte le développement des solutions numériques**
- **Renouveler les méthodes pédagogiques et le vocabulaire employé pour diffuser des messages de prévention plus ancrés dans leur quotidien**
- **Intégrer des supports et outils innovants dans le cadre de la diffusion des messages de prévention**
- **Renforcer quantitativement la population concernée par l'atelier**

Une réflexion a été engagée en janvier et février 2021 pour identifier les pistes d'évolution de cet atelier Tremplin, en lien avec des professionnels et experts.

### 1. Les publics concernés

Deux catégories constituent ce public :

- **Les retraités qui participent à l'atelier**  
L'atelier Tremplin est destiné aux jeunes retraités de **6 mois à 1 an** après le départ à la retraite.
- **Les acteurs professionnels qui participent à la mise en place de l'atelier dans les territoires**  
Les partenaires locaux qui contribuent à la promotion de l'atelier auprès de leurs administrés retraités. Il s'agit majoritairement de communes, de communautés de communes et de structures d'accueil telles que les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), des associations de seniors, des centres sociaux et socioculturels, etc. Ces partenariats permettent une organisation conjointe des ateliers.

## 2. Le format de l’atelier

Depuis la création du Prif, l’ensemble des ateliers du Parcours prévention sont réalisés principalement au format présentiel. En 2020, le Parcours prévention a été adapté afin d’être déployé également au format distanciel.

**Dans le cadre du déploiement de l’atelier Tremplin, les opérateurs doivent être en capacité de déployer les ateliers dans 3 formats :**

- **distanciel**
- **présentiel**
- **mixte présentiel / distanciel**

**Dans leur format distanciel**, ils suivent les principes suivants :

- par des appels téléphoniques afin de constituer le groupe de participants ;
- les séances durent entre 1h30 et 2h et comprennent un temps d’aide à la connexion ;
- ils s’adressent à un groupe de 6 à 8 participants. La constitution du groupe doit garantir un nombre minimal de participants tout au long de l’atelier.

**Le format distanciel sera le format à privilégier pour le déploiement de l’atelier Tremplin sur 2021 et 2022.**

À terme, les opérateurs devront également avoir la capacité de déployer l’atelier Tremplin de manière présentielle ou/et hybride (avec des ateliers qui mixent séances en présentiel et séances en distanciel).

- **Dans leur format présentiel**, ils suivent les principes suivants :
  - séances d’atelier de 2h30 à 3h00 ;
  - les ateliers s’adressent à un groupe d’une douzaine de personnes, constitué pour suivre la totalité de l’atelier.
- **Dans le format hybride**, l’opérateur devra prendre en compte la nécessité d’adapter le format et le mode de participation selon la situation, permettant de passer du présentiel au distanciel et vice-versa. L’opérateur doit démontrer sa capacité à adapter les séances des différents formats d’ateliers : par opportunité pédagogique visant à définir le déroulé des séances en présentiel et en distanciel, mais aussi si le contexte le nécessite.

### 3. Le contenu de l’atelier

Pour une majorité, la retraite représente une période libérée de contraintes professionnelles et de certaines responsabilités familiales. Cette période se traduit parfois en conséquence, d’une perte d’estime de soi.

Toutefois, la retraite constitue une transition importante, qui peut être angoissante pour certains, en regard des changements profonds qu’elle induit ou qui se déroulent concomitamment à cette période de vie :

- **Un changement de statut**
- **Des changements financiers** (baisse du pouvoir d’achats)
- **Des changements d’ordre relationnel** engendrés par l’appauvrissement et la perte de relations sociales liés à l’arrêt du travail
- **Des changements dans les relations familiales** (entrée dans le grand âge d’un parent, départ des enfants, fréquent à cette période de la vie, expérience de la grand-parentalité, ...)

Ces changements ne s’opèrent pas forcément du jour au lendemain et les jeunes retraités, loin de la vieillesse, souvent en bonne santé - même si près d’un 1/3 d’entre eux ont de même des problèmes de santé -, se situent dans un « entre-deux » dans cette période.

En outre, les conséquences de la crise sanitaire que nous connaissons peuvent amplifier certaines angoisses liées au départ à la retraite : personnes ne pouvant dire aurevoir ou fêter leur départ, non-remplacement de leur poste pouvant laisser paraître un sentiment d’inutilité, ...

L’objectif de l’atelier Tremplin est de permettre aux jeunes retraités de vivre en équilibre et en accord avec eux-mêmes, en leur donnant l’occasion de mieux se connaître.

Cet atelier doit permettre de :

- **guider les jeunes retraités dans cette nouvelle étape et engager les jeunes de retraités dans une logique de projet de vie** : la retraite s’apparentant davantage à une seconde carrière dont il faut savoir se saisir pour en profiter.
- **dérouler une approche globale des enjeux de la retraite, dans une démarche positive et conviviale**, en apportant des connaissances et des informations aux retraités et en abordant les sujets liés à la santé et au maintien d’une bonne qualité de vie.

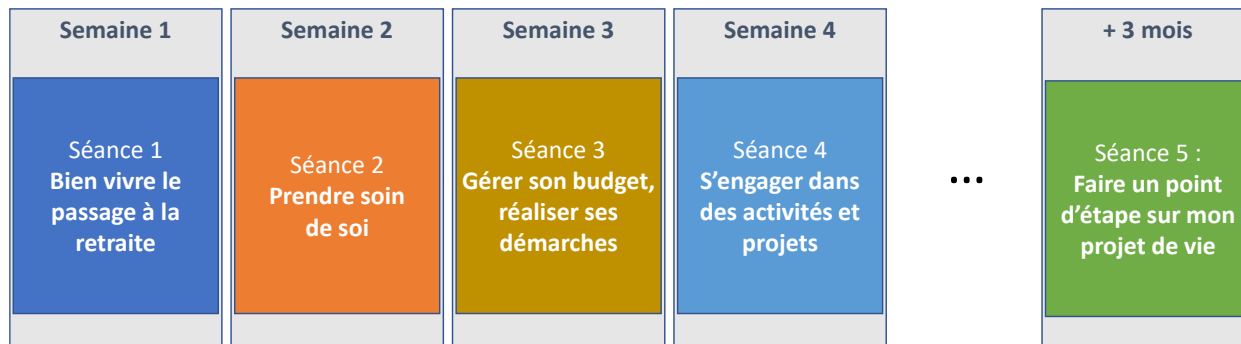
Ainsi, cet atelier doit avant tout aider les jeunes retraités à avancer dans l’âge

- **Accompagner les retraités dans cette nouvelle étape,**
- **Les installer dans une dynamique active de projets,**
- **Les sensibiliser à l’importance du lien social et de solidarités à construire,**
- **Les sensibiliser aux différentes thématiques de la prévention « bien vivre à tout âge »,**
- **Les orienter vers les structures qui peuvent les informer et les accompagner en regard des enjeux propres à chacun**



Le contenu de l’atelier cible devra s’envisager autour de **5 séances** :

- **4 séances étalées sur 4 semaines successives** (une séance par semaine)
- **Une 5<sup>ème</sup> séance, environ 3 mois après la 4<sup>ème</sup> séance**



Les intitulés des thématiques de chacune de ses séances sont susceptibles d’être précisés ultérieurement par le Prif.

### Séance 1 : Bien vivre le passage à la retraite

**La séance a pour objectif d’échanger avec les participants autour de la représentation qu’ils ont du passage à la retraite:** échanges sur la rupture, les changements liés au passage à la retraite, la nouvelle organisation du temps, la baisse des revenus, la vie de couple au quotidien, le rôle dans la famille, la perte de contacts, ...

L’idée est de les amener à s’exprimer sur ces évolutions et d’aborder l’approche psychologique du travail de transition et du remaniement de sa place dans l’environnement social. La séance doit également permettre de dédramatiser les changements liés à ce passage à la retraite afin de lever les freins éventuels.

Cette séance doit permettre ainsi de :

- **recueillir les attentes des participants vis-à-vis de l’atelier grâce aux échanges oraux**
- **prendre conscience des changements liés au passage à la retraite**
- **estimer sa place dans l’environnement social : statut social, identité sociale**
- **partager l’enjeu d’adapter et organiser son rythme et son mode de vie**

Organisée avant tout comme un **groupe de parole** afin de mettre les participants en confiance, il est envisageable lors de cette séance qu’un **outil d’auto-diagnostic** soit proposé par l’opérateur aux participants.

### Séance 2 : Prendre soin de soi

Il s'agit, dans cette 2<sup>ème</sup> séance, d'**aborder les sujets relatifs à la santé et de sensibiliser les participants à s'inscrire dans une démarche active de santé.**

Cette séance doit permettre de tendre vers une démarche de prévention des risques et des maladies et prendre soin de sa santé ; en en permettant aux participants de :

- **s'informer,**
- **d'identifier les comportements favorables,**
- **d'évaluer leurs besoins, leurs envies, leurs capacités d'actions,**

Le contenu ne doit pas être centré sur les problématiques et aides réservées à un public plus âgé, même si celles-ci peuvent être présentées brièvement car elles peuvent intéresser les proches des nouveaux retraités (en tant que aidants).

Ce module pourra s'organiser autour de deux objectifs :

- **sensibiliser sur les comportements favorables** comme les activités physiques, la nutrition, les relations sociales, le suivi médical régulier ou la modification de certains comportements de santé (consommations de tabac, d'alcool et de médicaments) en redonnant envie de faire des choix, de décider de changer ;
- **inciter les jeunes retraités à prendre soin d'eux**, à repérer des signes de changement dans leur corps et à être vigilants aux symptômes nouveaux qui apparaissent et qui s'installent.

Des interventions sur l'alimentation en général pourront également être l'occasion d'aborder des sujets tels l'alcool, la dépression...

Cette séance devra également être l'occasion d'aborder le thème du « Bien vivre chez soi », en partageant notamment les sujets de réorganisation de son habitat, avec l'évolution des usages associés au passage à la retraite.

L'animation de cette séance devra s'appuyer sur des supports et outils (quizz, auto-diagnostic par exemple) proposés par l'opérateur aux participants pour favoriser l'appropriation des messages clés sans que ceux-ci ne relèvent de l'injonction.

### Séance 3 : Gérer son budget, réaliser ses démarches administratives et juridiques

Cette séance a pour objet de faire connaître ses droits, les aides auxquelles les retraités ont droit, les démarches à suivre et les acteurs « ressources », selon les situations.

Quatre principales thématiques doivent être abordées :

- **les revenus** : gestion du budget familial, aides et allocations de solidarité, minimum vieillesse, réductions spécifiques aux seniors, ...
- **les aspects juridiques de gestion de son argent et de transmission du patrimoine** : droits des enfants et du conjoint, protection de ses proches en cas de décès, ...
- **les démarches administratives** : tri de documents administratifs, démarches en ligne, ...
- **les aspects concernant la protection sociale et les risques de dépendance** : personne de confiance, contrat de protection futur, aides à domicile, ...

La session doit être l'occasion de faire connaître aux jeunes retraités les organismes ressources pour eux (CCAS/CIAS, Clic, centres sociaux, associations ...) et les sites internet associés à ces enjeux.

### Séance 4 : S'engager dans des activités et projets

Cette 4<sup>ème</sup> séance permettra aux participants

- d'être sensibilisés sur l'importance du lien social et de leur place dans la société,
- de découvrir le bénévolat et le tissu associatif,
- de faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles envies
- de les inciter à la planification d'activités et à la gestion du temps pour mieux en profiter et optimiser son temps libre.

Les thèmes suivants devront être ainsi adressés au cours de cette séance

- **donner un sens à sa retraite** : appréhension de cette nouvelle période de vie ;
- **répondre au besoin d'utilité sociale** (freins et motivations) **et avoir des projets** : engagement social, engagement familial, projet collectif, projet personnel (prendre soin de soi, profiter de son temps libre pour ses hobbies, projets de découverte, de rencontres, etc.)
- **développer de nouvelles activités** : artistiques, culturelles, sportives ou bénévoles,...
- **permettre de renforcer les liens familiaux et sociaux, élargir son cercle relationnel, créer le lien avec l'extérieur dans son environnement de proximité**

La dernière séance donne les clés aux participants pour mener à bien leur projet en s'assurant qu'ils soient en capacité :

- de se poser les questions pertinentes, identifier et exposer leurs nouveaux projets de vie afin d'en connaître les concrétisations possibles,
- d'identifier les opportunités de se faire accompagner ou/et d'approfondir certaines thématiques dans le cadre notamment de l'offre de services du Prif et en particulier vers les autres ateliers du Parcours prévention Prif,
- d'utiliser les outils mis à disposition durant l'atelier.

### Séance 5 : Faire un point d'étape sur ses projets après 3 mois

Cette 5<sup>ème</sup> séance permettra aux participants d'évoquer, 3 mois après, **l'état d'avancement de leurs projets, d'appréhender les concrétisations mais également les freins à leur concrétisation ainsi que les nouvelles questions qui peuvent se poser.**

L'objectif est de mesurer le travail personnel engagé. À la lueur de ces échanges, l'enjeu est de reprendre certains points mal perçus ou de revenir sur certains sujets qui n'étaient pas ressortis de manière significative lors des 4 premières séances.

L'animation de cette séance devra chercher à favoriser l'engagement des participants dans l'adoption de comportements vertueux (par ex : capitalisation sur la dynamique de groupe, témoignage d'un retraité ayant bénéficié de l'atelier Tremplin quelques années auparavant pour compléter la parole de l'expert-animateur, ...).

À l’issue de ces séances, il est attendu que l’opérateur remette un « kit de communication » fourni par le Prif reprenant les comportements favorables recommandés aux participants, à la fin des ateliers.

Plus spécifiquement, il est attendu à la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup> séances de présenter l’offre de prévention du Prif :

- **les autres ateliers du Parcours prévention Prif qui pourraient être utiles,**
- **les autres ressources mises à disposition par le Prif ou l’inter-régimes.**

Sur ce dernier point, il est à noter que le Prif envisage de développer la mise à disposition, en complément du format socle de l’atelier Tremplin précédemment décrit, d’une offre de ressources complémentaires :

- **Des modules d’approfondissement sur certaines thématiques** en regard des intérêts des participants, proposés en distanciel (séance d’une 1h30) dans le cadre d’une programmation prédéfinie aux participants des ateliers Tremplin.
- **Une bibliothèque de ressources en ligne** (vidéos, articles, infos sur l’offre du Prif, questionnaires, ...) accessible à tout moment.

**Ces ressources complémentaires devront faire l’objet d’une promotion auprès des participants de l’atelier Tremplin.**

## 5. La diffusion des messages de prévention

Pour s’assurer que les messages de prévention soient diffusés de manière optimale, le contenu des ateliers du Prif et leur format d’animation sont structurés afin de favoriser un impact durable sur les retraités.

L’opérateur devra dans le cadre de l’atelier Tremplin:

- Inciter à la réflexion en faisant le lien avec le parcours de vie des participants et l’ « histoire » que raconte leur passage à la retraite ;
- sensibiliser sur l’impact de leur changement de vie et aux opportunités qu’ils peuvent saisir dans ce nouveau cadre ;
- sensibiliser les participants aux opportunités offertes avec le passage à la retraite ;
- proposer des supports ludiques et participatifs que les participants pourraient conserver, afin de les aider à se projeter dans leur nouvelle vie ;
- informer les participants sur les dispositifs d’accompagnement ou d’aide existant, et en particulier les ateliers du Parcours prévention Prif ;
- ancrer les projets abordés lors de l’atelier dans le moment présent.

**La méthodologie d’animation** de l’atelier attendue reposera sur :

- **un discours positif**
- **une animation participative**, favorisant l’échange et le partage d’expérience entre pairs ;
- **un environnement convivial** pour mettre les participants en confiance et encourager la création de lien social ;
- **une exploration des préoccupations, représentations et des expériences des participants ;**
- **une mise en relation des expériences de vie des participants ;**
- **un apport d’exemples** : solutions, astuces, bonnes pratiques ;
- **la mise à disposition d’outils** - auto-diagnostic, quizz par exemple - **et supports** favorisant la réflexion et la mémorisation.

**La posture des animateurs** doit s’inscrire en cohérence avec cette méthodologie :

- écoute bienveillante et prise en compte des attentes, patience, empathie, sans jugement ;
- attitude apaisante et capacité à valoriser les apprenants ;
- rigueur pour opérer le suivi et le reporting par apprenant ;
- appétence à travailler avec des seniors, et notamment des jeunes seniors.

**Les compétences attendues** sont les suivantes (sur la base de l’expérience et de l’outillage fourni par la structure) :

- expérience dans l’animation de groupe (parler en public, créer un collectif, mettre à l’aise, rendre actifs l’ensemble des participants, anticiper la logistique d’animation) ;
- transmission de compétences (connaître les bonnes pratiques de la pédagogie, gérer les différents rythmes d’apprentissage) ;
- capacité à adapter la formation au groupe et à la faire évoluer ;
- capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l’action.

Dans la réponse au présent appel à candidatures, l’opérateur doit faire apparaître les éléments sur lesquels il s’appuie pour être en conformité avec les attentes en termes de posture et de compétences pour les profils des animateurs.

Le Prif accordera une attention particulière aux **propositions innovantes**, reposant notamment sur des **approches et outils ludiques, participatifs** permettant de diffuser les messages de prévention au cours de cet atelier.

## 5. Un atelier déployé selon le modèle mis en œuvre au sein du Prif : multi-partenarial et suivant une dynamique de réseau

Le Prif œuvre dans une logique partenariale de coordination sur l’ensemble du territoire francilien avec près de 1000 partenaires depuis sa création. Les partenariats entrepris englobent un large spectre d’actions.

Ils portent aussi bien sur la conception, la réalisation ou la mise en place des ateliers dans les territoires. Les partenaires opérateurs, experts des thématiques spécifiques abordées dans le Parcours prévention déploient et animent les ateliers en lien avec les partenaires locaux sur le territoire francilien.

Le Parcours prévention et les ateliers qui le composent sont la propriété du Prif.

L’organisme attache une attention particulière au respect de sa charte graphique dans le cadre de la diffusion de supports en amont, pendant et à l’issue de l’atelier et à l’utilisation exclusive du format prévu par ce cahier des charges.

[→ Découvrez les partenaires opérateurs du Prif dans le rapport d’activité 2019](#)

### III. MISSIONS DES PARTENAIRES OPERATEURS DU PRIF

Le Prif et les partenaires opérateurs sont liés par une convention de partenariat :

Les opérateurs répondent à l’appel à candidature **en précisant le nombre d’ateliers thématiques qu’ils ont la capacité de mettre en œuvre par département**. La convention de partenariat signée entre les parties précise les objectifs annuels fixés de manière concertée et valide leur acceptation du présent cahier des charges, de manière annuelle.

En représentation du réseau Prif, les missions de l’opérateur sont les suivantes :

- promouvoir le Parcours prévention
- mettre en place les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat
- animer les ateliers
- contribuer à l’évaluation des actions mises en place
- adapter le format d’un atelier

#### 1. Promouvoir

La promotion de l’action du Prif se fait principalement par trois leviers

- dans le cadre de **mailings effectués par le Caisses de retraite** auprès des publics ciblés – ce levier étant le principal moyen pour viser les jeunes seniors, cible de l’atelier Tremplin.
- les **conférences d’information**, dont l’objectif de présenter le Parcours prévention du Prif aux participants dans sa globalité afin de favoriser la mise en place d’ateliers.
- dans les territoires auprès d’**acteurs locaux** dans le cadre de la prospection et dans le suivi de la relation au moment de la mise en place de l’action.

Dans ce dernier cas, en amont, l’opérateur indique aux acteurs locaux contactés que l’atelier réalisé s’inscrit dans le cadre du partenariat qui le lie au Prif. Il mentionne explicitement le rôle du Prif dans la coordination et le financement de l’ensemble du Parcours prévention.

L’opérateur assure la promotion systématique de l’ensemble de l’offre de services du Prif et du Parcours prévention auprès des partenaires locaux et des participants aux ateliers pour les inciter à s’inscrire à d’autres ateliers du Prif.

**L’opérateur doit lors de sa candidature proposer un chaînage spécifique avec plusieurs ateliers d’autres thématiques et proposer des outils pour assurer ce chaînage.**

Tout au long de l’atelier, il indique également aux participants, avec l’appui du partenaire local le cas échéant, les relais locaux et activités de proximité (centre social, CCAS, CLIC, association de proximité...) qui peuvent les accueillir tout au long de l’année à la suite des ateliers.

Pour mener à bien cette mission de promotion, différents outils sont mis à disposition des opérateurs par le Prif (documents de communication, guides ...). Ces outils sont téléchargeables sur le site du Prif et remis sur demande.

Des outils d’accompagnement, conçus pour accompagner les opérateurs dans chacune des étapes du partenariat sont également remis et doivent être utilisés pour présenter les ateliers du Parcours prévention

L’opérateur s’assure d’harmoniser les supports diffusés en séances à ceux en vigueur dans la thématique concernée, et veille à y faire figurer la charte du Prif. Il les présente au Prif avant diffusion, et s’engage à utiliser ces supports validés.

## 2. Mettre en place

Les ateliers sont organisés par le Prif en son nom, le cas échéant le partenaire local (commune, association, résidence autonomie...) et l’opérateur.

L’opérateur, et le cas échéant le partenaire local, s’engagent à proposer des formats adaptables, qui permettent de poursuivre les actions et garder le lien avec le public en toutes circonstances (restrictions sanitaires, grèves ...).



**Dans le cas d'un atelier au format distanciel**, en totalité ou en partie, l’accompagnement à la connexion est primordial pour favoriser la mobilisation des personnes, notamment lors d’une « transformation » d’atelier présentiel en distanciel.

Il requiert différentes étapes :

En amont des séances :

- S’assurer que le partenaire local dispose des coordonnées mail/téléphone des inscrits.
- Et ce, même lorsque l’atelier est prévu en présentiel. Dans ce cadre l’opérateur s’assure que le partenaire questionne les inscrits sur les moyens de communication dont ils disposent, pour anticiper une éventuelle transformation de format.
- Transmettre l’ensemble de informations utiles à la connexion aux participants.
- Tester la connexion avec les inscrits, et mettre à disposition une aide technique en cas de besoin.

Pendant les séances :

- s’assurer que tous les inscrits peuvent se connecter sans difficulté.

## Répartition des rôles

<p><b>L'opérateur expert en prévention</b></p>	<p><b>1. Promeut le Parcours prévention</b></p> <p>Promeut les ateliers, grâce aux supports proposés par le Prif lors de salons/forums et auprès des participants aux ateliers.</p> <p>S'assure que le partenaire local est en contact avec le Prif s'il est à l'initiative de la prise de contact.</p> <p>Renseigne les calendriers d'ateliers et les coordonnées d'inscription pour communication large par le Prif et le réseau.</p> <p>Coordonne et assure une réunion de présentation pour chaque atelier mis en place.</p>	<p><b>2. Accompagne le partenaire local (le cas échéant)</b></p> <p>Accompagne le partenaire local dans sa mission de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en le conseillant sur les bonnes pratiques à mettre en place pour mobiliser minimum 12 personnes <b>-ou 6 en distanciel-</b> avant le début de l'atelier,</li> <li>- en le sensibilisant à la nécessité de questionner les participants sur leurs équipements téléphone ou numérique, pour anticiper les éventuelles transformations d'ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...).</li> </ul> <p>L'opérateur sensibilise le partenaire à l'importance de l'étape de la communication dans le bon déroulé de l'atelier.</p>	<p><b>3. Coordonne et encadre la mise en place de l'atelier</b></p> <p>Planifie à titre prévisionnel un calendrier de programmation d'ateliers.</p> <p>Assure le suivi des inscriptions (le cas échéant avec un partenaire local dans le cadre d'atelier présentiel) à partir des mailings initiés par le Prif <i>via</i> les Caisses de retraite.</p> <p>Met en place l'atelier, le cas échéant en se coordonnant avec le partenaire local.</p> <p>Accompagne les participants à la connexion lorsque les ateliers ont lieu en distanciel (voir précisions ci- dessus).</p> <p>Anime ou coordonne l'ensemble des séances des ateliers en faisant appel à des animateurs ou des professionnels experts et formés aux différentes méthodes des ateliers.</p> <p>Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant aux besoins des publics identifiés par les organisations institutionnelles et professionnelles et aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention.</p>	<p><b>4. Initie un bilan de l'atelier avec le partenaire local</b></p> <p>Effectue un bilan de l'atelier (le cas échéant avec le partenaire local) et évoque les perspectives (mise en place d'autres ateliers du Parcours prévention).</p>
<p><b>Le Prif</b></p>	<p><b>1. Promeut le Parcours prévention</b></p> <p>Prend contact avec des acteurs accueillant des retraités autonomes afin de leur proposer la mise en place d'ateliers de Prévention Parcours prévention.</p> <p>Valorise les démarches en présentiel ou en distanciel auprès des partenaires et des retraités.</p>	<p><b>2. Accompagne le partenaire local</b></p> <p>Répond aux questionnements du partenaire local concernant l'atelier et sa mise en place.</p> <p>Coordonne l'organisation et l'animation de l'ensemble des séances des ateliers par des animateurs ou professionnels experts (formés aux différentes méthodes des ateliers.).</p> <p>Transmet les outils de communication sous format numérique et accompagne le partenaire local si nécessaire.</p> <p>Communique à ses partenaires institutionnels, aux retraités se trouvant dans bases de données, ainsi qu'au grand public les ateliers à venir.</p>	<p><b>3. Evalue</b></p> <p>Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• aux besoins des publics identifiés par les organisations institutionnelles et professionnelles et</li> <li>• aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention.</li> </ul> <p>Évalue chaque action entreprise, dans un objectif de qualité via un questionnaire remis aux participants</p>	<p><b>4. Effectue un bilan</b></p> <p>Effectue un bilan téléphonique de l'atelier et envisage la poursuite de la mise en place du Parcours prévention avec une autre thématique</p>



Le Partenaire local (le cas échéant)	1. Communique sur les ateliers à venir	2. Constitue le groupe de participants	3. Suit les séances	4. Chaîne les actions
	<p>Communique aux retraités et ses partenaires sur les ateliers à venir du Parcours prévention en utilisant les supports de communication du Prif disponibles en format dématérialisé sur Prif.fr</p> <p>Ouvre l’atelier à tout retraité francilien, et réserve un accueil à l’ensemble des personnes intéressées, <b>habitants ou non de la commune.</b></p> <p>Ne demande pas de participation financière aux retraités qui participent aux ateliers.</p> <p>Met à disposition une salle pour la conférence-débat.</p> <p>Réunit un public le plus large possible et y assiste en tant que personne ressource locale ; met à disposition une salle pour les séances d’ateliers en présentiel ou facilite la mise en œuvre de l’atelier en distanciel.</p>	<p>Constitue, pour chaque atelier mis en place, un groupe <b>– 8 à 6 en distanciel ; de 12 personnes à 15 personnes en présentiel</b> - pour favoriser les interactions et le lien social, à partir d’un mailing transmis par les Caisses de retraite</p> <p>Questionne les participants sur leurs équipements téléphoniques ou numériques, pour anticiper les éventuelles transformations d’ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...)</p> <p>Effectue le suivi des inscriptions, s’assure du maintien des effectifs et des conditions favorables à l’assiduité des participants tout au long des séances, en coordination avec l’opérateur</p> <p>Alerte le Prif et l’opérateur en cas de difficulté de mobilisation.</p>	<p>Assure l’organisation matérielle des séances présentiels</p> <p>Assure sa présence et sa disponibilité tout au long de l’atelier et contribue à la convivialité du groupe.</p> <p>Respecte les engagements de la (des) fiche(s) action des opérateurs.</p>	<p>Propose aux participants un nouvel atelier du Parcours prévention et/ou</p> <p>Propose aux participants de s’inscrire dans une action pérenne menée localement (ex : associations sportives, etc.).</p> <p>Renforce les messages de l’intervenant et sa légitimité</p>

La transmission au Prif des informations de planification, grâce au remplissage régulier du calendrier partagé des actions par l’opérateur est **obligatoire pour la communication des ateliers** au grand public. La programmation est en effet diffusée auprès des retraités directement par le Prif, mais aussi par ses partenaires institutionnels : publication chaque semaine des ateliers à venir sur le site internet, informations envoyées aux partenaires institutionnels ainsi qu’aux retraités figurant dans les bases de données du Prif.

Les informations renseignées dans l’outil, et notamment les coordonnées des personnes gérant les inscriptions, doivent donc être vérifiées.

La mise à jour régulière de cet outil partagé permet également le suivi de la programmation, et la diffusion large par les partenaires financiers et le Prif, des informations permettant aux participants de s’inscrire aux ateliers : planning, lieu et contact inscription.

Il est donc l’un des éléments qui conditionne le règlement des subventions.

La capacité de déploiement territorial par l’opérateur est un élément essentiel dans la réalisation de ses missions. Cet objectif est sous tendu par des enjeux de santé publique et d’équité du service.

**Le maillage territorial repose sur deux points :**

- le déploiement et la valorisation des actions en zone blanche
  - L’opérateur s’attache à promouvoir le Parcours prévention du Prif sur l’ensemble du territoire francilien de manière coordonnée et concertée avec le Prif et les autres opérateurs du Parcours. Le maillage territorial sera mis en œuvre de manière concertée avec le Prif.

- L’opérateur s’engage à participer à la démarche de maillage territorial initiée par le Prif en contribuant à la recherche de nouveaux partenaires et de nouvelles villes (« zones blanches »).
- Pour ce faire, le Prif met à disposition des opérateurs la cartographie des zones blanches qu’il a lui-même identifiée. De plus, les réunions de coordination du Prif contribuent à travailler et à accompagner les opérateurs à cet effet.
- une programmation départementalisée
  - Les opérateurs doivent répondre à des objectifs départementalisés afin que le Prif puisse s’assurer d’une programmation qui réponde aux enjeux des différents acteurs financeurs de la prévention (Conférence des financeurs, ARS, caisses de retraite ...).

### 3. Animer

Les ateliers, sous format distancié comme présentiel, doivent permettre de favoriser la convivialité entre les participants, de créer une dynamique de groupe et un climat de confiance.

Pour ce faire, l’animateur suscite le dialogue et utilise des méthodes interactives. Il doit s’assurer de l’engagement des participants à modifier leurs comportements.

Il participe au recrutement lorsque le Prif initie des mailings de promotion des ateliers via les Caisses de retraite. Il doit veiller à ce que le partenaire local mobilise suffisamment de participants avant le début des séances.

Il assure également l’accueil du groupe lorsque la demande d’atelier émane directement du Prif.

Il organise l’animation des séances au regard du présent cahier des charges. Pour ce faire, il s’assure notamment des compétences des professionnels intervenants (voir paragraphe sur la diffusion des messages de prévention). Enfin, il veille à la fidélisation des bénéficiaires sur l’ensemble des séances, et fait le lien avec les autres ateliers du Parcours prévention.

#### **Formation des intervenants**

La formation des intervenants est un facteur essentiel à la qualité des actions. Les opérateurs s’assurent que leurs intervenants soient formés de manière dynamique et évolutive pour animer ces actions.

Le Prif peut être amené à proposer des actions dans ce sens, qui pourront conditionner l’animation des ateliers.

Les intervenants ou leurs représentants peuvent être amenés à participer à des sessions d’information sur les actions collectives « Bien Vieillir » et le Parcours prévention. Ils doivent connaître le Prif, son parcours prévention et le contexte dans lequel ils animent les ateliers afin d’être en capacité de représenter le réseau et de les présenter auprès des partenaires locaux ou des retraités.

L’opérateur s’engage à assurer le suivi des intervenants :

- il s’assure auprès d’eux du respect et de la bonne compréhension des tâches prescrites pour la mise en place, la promotion, l’animation et l’évaluation des ateliers ;
- il assure la coordination, le soutien et l’accompagnement des intervenants par différents moyens (réunions d’échange de pratiques, entretiens individuels, etc.) et réalise des contrôles internes réguliers ;
- il informe le Prif de tout mouvement de ses équipes et fournit à la demande tous justificatifs sur la formation et les diplômes.

## 4. Evaluer

Le Prif, en tant que plateforme d’ingénierie, a mis en place un dispositif d’évaluation des actions du Parcours prévention.

L’objet de la démarche d’évaluation : « Connaitre, comprendre et améliorer, voici les trois objectifs principaux des évaluations que réalise le Prif avec ses partenaires, avec un enjeu principal : s’assurer que les actions menées ont un impact positif auprès des retraités en termes de santé globale. ». Il s’agit ainsi d’établir un bilan quantitatif et qualitatif global pour chaque atelier, renseignant :

- les dates de réalisation de l’atelier dans le cadre du calendrier en réseau du Prif, à renseigner avant le début des séances ;
- le(s) partenaire(s) opérationnel(s) ayant contribué(s) à la mise en place de l’atelier ;
- les profils des participants en faisant apparaître particulièrement d’une part, le ou les régimes de retraite de base des participants, et d’autre part, les personnes orientées par le Prif ;
- l’assiduité et la satisfaction ;
- les progrès ou bénéfices enregistrés chez les participants ;
- les opérations de promotion qui ont été réalisées.

À ce titre, des questionnaires d’évaluation sont mis à disposition des opérateurs pour être diffusés aux participants en premières et dernières séances, ainsi qu’ultérieurement, à distance de l’atelier afin d’en évaluer les effets à moyen terme, dans le cas de certains ateliers.

- Au format distanciel, l’opérateur fait le lien pour recueillir les données auprès des participants pour procéder à l’évaluation.
- Au format présentiel, les questionnaires sont distribués aux participants lors des séances (papier et à venir en ligne).

Les résultats sont ensuite saisis par les opérateurs sur une plateforme en ligne. Les accès personnalisés, par opérateur, sont transmis par l’équipe du Prif.

L’opérateur s’engage sur la qualité, l’exhaustivité et les délais raisonnables (et en tout état de cause au plus tard à la fin du mois suivant la réalisation de la séance) de retour au Prif des feuillets de présence et d’évaluation des ateliers.

Les opérateurs sont également mis à contribution dans le cadre d’évaluations ponctuelles réalisées par un acteur extérieur afin de faciliter l’accès aux ateliers et aux participants si besoin. Ce recueil pourra prendre la forme soit de questionnaires à remplir en ligne par les participants, soit via un formulaire envoyé par mail ou directement via la plateforme utilisée dans le cadre de la diffusion de la séance.

Le Prif pourra potentiellement faire évoluer ce dispositif d’évaluation, notamment par une évaluation d’impact des ateliers a posteriori, dans le but de contribuer à développer la recherche sur ces sujets. Il informera les opérateurs de ces actualisations.

Par ailleurs, et dans la même optique, le Prif ou des structures missionnées, assistent tout au long de l’année à des séances d’ateliers dans le cadre du suivi de la qualité des interventions.

## 5. Adapter

Les événements récents tant sanitaire que sociaux, ont mis en avant la nécessité de faire preuve d’agilité afin d’assurer la continuité des actions et le besoin d’adapter le format du Parcours prévention. Ainsi, le Parcours prévention a été adapté au format distanciel en 2020.

**En 2021, il est demandé d’être en mesure de déployer l’atelier Tremplin en distanciel.**

À terme, les formats présentiel ou mixte pourront être envisagés.

## IV. LE FINANCEMENT DES ACTIONS

Le Prif alloue une subvention aux opérateurs pour mener à bien les missions décrites dans le présent cahier des charges.

La subvention a pour objet de contribuer à la couverture des dépenses de fonctionnement directement liées à la mise en place, l’animation, les déplacements et l’évaluation des ateliers.

Le montant total de la subvention est calculé en fonction du nombre d’ateliers prévus sur une période donnée.

Elle est allouée après la fourniture des justificatifs de mise en place de chaque action (feuilles d’émargement, bilan, facture, saisie des questionnaires d’évaluation ...).

Aucun paiement n’interviendra sans avoir réuni l’ensemble des justificatifs mentionnés dans les conventions de partenariat.

En 2021, le montant forfaitaire de subvention alloué à l’opérateur est le suivant :

<b>5 séances de l’atelier Tremplin</b>	<b>2 300€ TTC</b>
--	-------------------

Ce montant comprend les coûts d’investissement et de renouvellement du matériel nécessaire à l’atelier.

Le Prif dispose de la propriété intellectuelle pleine et entière quels qu’en soient la forme du Livrable et donc des supports et méthode d’animation dédiés de l’atelier Tremplin.

## IV. FICHE TECHNIQUE DE L’APPEL À PROJETS

### 1. Objet de l’appel à projet et livrables attendus

La présente consultation a pour objet de déterminer les opérateurs ou groupements d’opérateurs qui accompagneront le Prif pour déployer sur l’année 2021 et 2022 le nouveau format de l’atelier Tremplin.

Il est attendu que la réponse à la consultation se décline sur trois axes :

1. **Recommandation de contenu socle de l’atelier Tremplin pour les 5 séances de l’atelier pour les formats distanciel et présentiel :**
  - Présentation d’une trame détaillée des supports pédagogiques pour l’ensemble des séances de l’atelier répondant au contenu de l’atelier précisé dans cet appel à candidatures
    - Une trame détaillée de ces supports est attendue pour le dossier de candidature
    - Si la candidature est retenue, un support détaillé devra être élaboré entre juin et juillet 2021 et partagé avec le Prif pour validation<sup>1</sup>, sauf si un support commun Prif de cet atelier est à mis à disposition à l’ensemble des opérateurs.
  - Présentation des méthodes d’animation sur chacune des séances (technique et outils mobilisés)
  - Recommandations sur l’opportunité d’un format d’atelier hybride (mix des séances entre du distanciel et du présentiel), sous réserve de la mobilisation d’un partenaire local
  - Propositions de modalités de présentation de l’ensemble du Parcours prévention Prif à l’issue de l’atelier Tremplin
  - Proposition des intervenants experts qui seront associés à la réalisation de l’atelier (joindre la description des CV des intervenants des ateliers, avec une compétence reconnue en psychologie ou en écoute active notamment pour les séances 1, 2, 4 et 5 de l’atelier Tremplin)
  - Présentation des sources d’information mobilisées pour animer la 3<sup>ème</sup> séance de l’atelier Tremplin [Gérer son budget, réaliser ses démarches administratives et juridiques]
  - Mise en conformité des supports pédagogiques diffusés avec la charte du Prif
2. **Descriptif de la méthode de coordination dans le cadre du déploiement de l’atelier :**
  - Organisation pratique et logistique de la tenue de l’atelier
  - Appui à la prospection pour déployer l’atelier sur le territoire francilien
  - Fidélisation auprès des partenaires locaux afin de participer à la promotion du Parcours prévention du Prif
3. **Mise en œuvre de la démarche d’évaluation**
  - Sensibilisation des participants pour les inciter à participer à la démarche d’évaluation
  - Recueil et transmission des données au Prif

---

<sup>1 1</sup> Dans ce cas, un forfait d’ingénierie de 2 500 €TTC sera versé par le Prif à l’opérateur.

## 2. Critères d’analyse des candidatures

Tous les types de porteurs de projet (public, privé avec ou sans but lucratif) en capacité de répondre aux exigences du présent cahier des charges sont éligibles à cet appel à candidature.

Les critères d’analyse des candidatures :

- **la connaissance et l’expérience dans l’accompagnement des seniors, et plus particulièrement des jeunes seniors**
- **la cohérence des contenus pédagogiques proposés avec l’offre de services du Prif et les spécificités des jeunes seniors**
- **la méthode et les outils employés pour engager les participants à mettre en pratique les enseignements dispensés au cours des différentes séances** : les techniques d’animation de groupe, les outils et supports mis à disposition des participants dans le cadre des séances de l’atelier Tremplin seront particulièrement analysés
- **l’approche pédagogique visant à présenter l’ensemble du Parcours prévention Prif**
- **la méthode de coordination proposée pour le déploiement de l’atelier Tremplin.**

## 3. Modalités de candidature et calendrier

Le formulaire de candidature à cet atelier est joint à cet appel et précise les questions et documents nécessaires pour y candidater.

